

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU VAL SAINT-FRANCOIS
MUNICIPALITÉ DE RACINE



Sont présents : M. François Boissonneault, maire
M. Robert Chabot, conseiller
M. Claude Baillargeon, conseiller
M. Christian Beaudry, conseiller
M. Réjean Boutin, conseiller
M. Michel Brien, conseiller

Est absent : M. Adrien Steudler, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Session
extraordinaire du
8 janvier 2014

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 8 janvier 2014 à 19 h, à la salle du conseil située au 348, rue de l'Église, à Racine

OUVERTURE DE LA SESSION ET PRÉSENCES

La séance extraordinaire est ouverte à 19 h 10 par François Boissonneault, maire de Racine.

Mélisa Camiré, Directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1- Acceptation du plus bas soumissionnaire pour couvrir le règlement d'emprunt numéro 131-03-2007 par un billet d'un montant total de 1 188 500 \$;
- 2- Acceptation du taux d'intérêt pour le règlement d'emprunt de 1 188 500 \$ pour couvrir le règlement d'emprunt numéro 131-03-2007 et autorisation de signatures du maire et de la directrice générale et secrétaire-trésorière;
- 3- Période de discussions et de questions.

CONSIDÉRANT la lecture de l'ordre du jour par M. le maire,

2014-01-001

Il est proposé par M. Michel Brien, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le projet d'ordre du jour soit accepté tel que lu.

2014-01-002

- 1- Acceptation du plus bas soumissionnaire pour couvrir le règlement d'emprunt numéro 131-03-2007 par un billet d'un montant total de 1 188 500 \$;**

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Racine souhaite emprunter par billet un montant total de 1 188 500 \$:

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
131-03-2007 <i>INFRA-QUE_MUN</i>	478 700
131-03-2007	709 800

ATTENDU QU' à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

Il est proposé par M. Réjean Boutin, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet d'une somme de 1 188 500 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 131-03-2007 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 14 janvier 2014;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2015.	126 300 \$
2016.	130 600 \$
2017.	135 100 \$
2018.	139 900 \$
2019.	144 600 \$ (à payer en 2019)
2019.	512 000 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Racine émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 14 janvier 2014), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 131-03-2007, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

2014-01-003

2- Acceptation du taux d'intérêt pour le règlement d'emprunt de 1 188 500 \$ pour couvrir le règlement d'emprunt numéro 131-03-2007 et autorisation de signatures du maire et de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

Il est proposé par M. Robert Chabot, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Racine accepte l'offre qui lui est faite de la Banque Royale du Canada pour son emprunt par billets en date du 14 janvier 2014 d'une somme de 1 188 500 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 131-03-2007. Ce billet est émis au prix de 100 \$ CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

126 300 \$	3,08000 %	14 janvier 2015
130 600 \$	3,08000 %	14 janvier 2016
135 100 \$	3,08000 %	14 janvier 2017
139 900 \$	3,08000 %	14 janvier 2018
656 600 \$	3,08000 %	14 janvier 2019

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci;

3- Période de discussions et de questions (30 minutes maximum)

Aucun citoyen n'est présent.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de

discussions ou de résolutions, le cas échéant,

2014-01-004

M. le conseiller Claude Baillargeon, propose la levée de la séance à 19 h 16.

M. François Boissonneault
Maire

Mme Mélisa Camiré
Directrice générale et secrétaire-
trésorière
